



PREFET DE LA REGION GUYANE

Cayenne, le 31 octobre 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prix maxima des produits pétroliers pour le mois de novembre 2019

Les articles R 671-1 à R 671-13 du code de l'énergie prévoient que la révision mensuelle des prix des produits pétroliers est effectuée en fonction de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar, constatée le mois précédent pour les 15 premières cotations.

Les quinze premières cotations du mois d'octobre indiquent :

- Pétrole brut Brent : le cours moyen repasse en-dessous du seuil des 60 \$ le baril, à 59,23 \$ contre 62,80 \$ en septembre, soit une baisse de - 5,7% en un mois. Après les perturbations dues aux attaques contre des installations pétrolières en Arabie Séoudite de mi-septembre, le cours moyen est proche de son niveau d'août (58,80 \$ le baril).

- Carburants routiers : les cours moyens d'achat sont également en baisse ; de - 2,26 % pour l'essence et de - 1,12 % pour le diésel.

- Butane : la reprise du cours depuis le mois de juillet se poursuit, avec une hausse de 10,2 % en octobre. Le cours a repris + 25,76 % en 4 mois, tout en restant encore à un niveau relativement bas.

L'euro est quasiment stable par rapport au dollar en octobre : un euro vaut 1,1019 dollar en octobre contre 1,1023 dollar en septembre.

A compter du 1^{er} novembre 2019 à zéro heure, les prix maxima des produits pétroliers sont fixés ainsi :

- **super sans plomb : 1,61 €/l, au lieu de 1,63 €/l, soit une baisse de 2 centimes par rapport à octobre 2019**
- **gazole route : 1,47 €/l, au lieu de 1,49 €/l, soit une baisse de 2 centimes par rapport à octobre 2019.**
- **bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg : 19,12 euros au lieu de 18,68 euros, soit une hausse de 44 centimes par rapport à octobre 2019.**

L'Observatoire des prix, des marges et des revenus de la Guyane a été préalablement informé de ces évolutions.

Le préfet,

Marc DEL GRANDE